



Colloque

Jeunesse(s), Engagement(s), Association(s) et Participation(s)

FIGEAC, 4 et 5 juin 2015

Atelier I : Engagement et inclusion sociale

PRÉSENTATION DE TRAVAUX EN COURS :

**L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS PLACÉS EN
PROTECTION DE L'ENFANCE. L'ENTRAIDE COMME SUPPORT DE TRANSITION À
LA VIE ADULTE**

Isabelle LACROIX

CREVAJ-ENAP Montréal / Printemps-CNRS-UVSQ

Contact : Isabelle.Lacroix@enap.ca

La participation des usagers à leur prise en charge est devenue une norme d'action publique, sous l'influence des traités internationaux comme la Convention internationale des droits de l'enfant et du droit interne québécois et français. Elle marque le souci de reconnaître la « voix des acteurs faibles » et de considérer les jeunes en tant qu'« acteurs » et non plus passifs des politiques publiques. Cette participation est loin d'être évidente pour les jeunes usagers de la protection de l'enfance. Mineurs, ils sont subordonnés à la fois aux décisions de protection et aux établissements qui les appliquent.

Cette communication vise à comparer deux types de dispositifs de participation collective des jeunes en protection de l'enfance en France et au Québec : les Conseils de vie sociale en France ou les comités d'usagers au Québec durant la période de placement des jeunes et les organisations « autonomes » d'ex-placés, à la sortie du placement (La Fédération Nationale d'associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance en France et le Réseau l'Intersection de Québec). La recherche sur la participation de l'utilisateur dans les services de protection de l'enfance s'est principalement centrée sur la participation individuelle des jeunes au travers par exemple du contrat jeune majeur. Jusqu'à récemment peu de travaux se sont centrés sur leur participation collective. La participation collective que certains qualifient de « citoyenne » dans la préparation à la vie autonome est un registre peu évoqué par les professionnels comme les chercheurs ; les foyers socio-éducatifs soutenant moins les actions collectives internes des personnes placées que leur expression individualisée dans des réseaux d'activités extérieurs à l'institution. Cette littérature sur la participation s'est également peu penchée sur les actions collectives directement initiées par des ex-placés.

Qui sont les jeunes qui s'engagent dans ce type de structures ? Quels sont leurs registres d'actions et de discours mobilisés pour défendre la cause des jeunes placés et ex-placés ? Comment ces formes d'engagement peuvent soutenir ces jeunes dans leur processus d'autonomisation vers la vie adulte ? Quels sont les obstacles à leur mobilisation collective ?

Au croisement d'une sociologie politique et des politiques publiques de la jeunesse et de protection de l'enfance, cette communication s'inscrit dans la lignée de travaux portant sur les contraintes et les conditions de l'émergence de l'engagement des jeunes en situation de marginalité ou en difficultés. Elle s'appuie sur un travail empirique en cours qui croise des entretiens auprès de professionnels et de jeunes placés engagés au sein de Conseils de vie sociale ou de comités d'usagers ainsi qu'auprès de membres (anciens et jeunes) d'associations d'ex-usagers de la protection de l'enfance. L'analyse de documents institutionnels complète

ces données. Nous chercherons à comprendre comment et pourquoi des jeunes placés et ex-placés que rien ne prédisposaient à s'engager dans des instances représentatives, dès lors qu'ils sont moins dotés en ressources, sont amenés à se mobiliser en faveur d'autres jeunes pour leur insertion future et à mettre sur agenda public des problématiques qui les concernent. Tout en retraçant les contextes socio-historiques et législatifs dans lesquels se situent ces engagements juvéniles, nous montrerons combien la participation collective au cours du placement est dans une tension entre des visées émancipatoires et disciplinaires. Les organisations créées par le public cible des politiques publiques, à la marge des institutions de la protection de l'enfance, constituent alors un enjeu majeur dans la constitution d'une voix autonome des jeunes placés.